
SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 MAI 1924.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1924.

(Voir les n^{os} 4-II, 107, 141, 145, 157 (annexe I), 167 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séances des 25, 26 mars et 1^{er}, 9 et 10 avril 1924, et le n^o 5-II du Sénat.)

Présents : MM. DELANNOY, président ; DE BAST, DUCASTEL, FRANÇOIS, HUISMAN-VAN DEN NEST, LIEBAERT, SEELIGER, SERRUYS, VAN OVERBERGH et le Baron DE MÉVIUS, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Votre Commission des Finances a examiné le Budget de la Dette publique pour 1924, arrêté pour les dépenses ordinaires à . fr. 1,384,135,885 86 et pour les dépenses exceptionnelles à la somme de 180,000 »

Soit un total conformément au tableau annexé, fr. 1,384,315,885 86

Si le Budget de la Dette publique peut donner lieu aux dissertations et aux commentaires les plus multiples, il est difficilement compressible et modifiable. Après l'avoir examiné, votre Commission par 7 voix contre 3, vous en propose l'adoption tel qu'il vous est transmis par la Chambre des Représentants. Après l'Exposé des motifs si complet du Gouvernement, le rapport de l'honorable M. Wauwermans, et le travail magistral que notre honorable collègue M. Van Overbergh, à propos du Budget du Ministère des Finances, a bien voulu effectuer et qui traite à fond tout ce qui regarde nos finances nationales, votre Commission et son rapporteur ont estimé qu'il y avait peu de chose à ajouter à ces documents si importants. Ce qui frappe dans le Budget de notre Dette publique, résultat fâcheux de l'après guerre, c'est combien cette lourde charge, qui ira certainement en s'aggravant jusqu'au jour où des versements importants venus d'Allemagne ou un effort suffisamment énergique du contribuable belge en attendant ce jour, auront permis de sérieux amortissements, combien elle grève notre budget national ordinaire, et en absorbe, malgré les sacrifices déjà faits, près de la moitié et n'est en aucune mesure compressible. C'est dans cet ordre d'idées que l'axiome « qui paie ses dettes s'enrichit » pourrait être appliqué à bon droit.

Il n'était, hélas, pas possible de relever nos ruines — vu la carence de l'Allemagne — sans recourir à l'emprunt et constatons avec satisfaction que l'effort principal est fait et que l'ère des grands emprunts — 5 1/2 milliards en 1919-20, 6 milliards en 1920-21 — est passée et que l'augmentation n'a plus été que de 2 1/2 milliards en 1921-22 et de 1 milliard en 1922-23 ; ralentissement, éminemment sympathique et encourageant, qui correspond, d'autre part, avec une augmentation constante et importante des ressources de la Nation et qui permet, malgré les difficultés de l'heure présente, d'envisager l'avenir avec confiance.

Le cours du jour des changes se rapproche trop des cours existant au moment où le budget de la Dette publique fut soumis au Parlement par le Gouvernement, pour qu'on puisse déduire de l'amélioration actuelle une diminution réellement sérieuse des charges de nos dettes extérieures pour lesquelles le taux du change, comme on le verra aux annexes, joue un rôle important et il n'y a donc pas lieu de modifier les chiffres qui s'y rapportent, la livre étant cotée à 87 francs, le franc français à 1,17 et le dollar à 19,20 à cette époque.

Notre dette dépasse donc 40 milliards et s'il est hautement désirable, au point de vue de l'index, de la vie chère et du mouvement commercial, de voir notre franc stabilisé à un taux meilleur sans être trop élevé, une hausse trop rapide et surtout trop considérable de notre devise pourrait être la cause d'un désastre industriel et de difficultés quasi inextricables pour le service et l'amortissement de notre dette par notre Trésorerie.

Outre la pensée consolante que la majeure partie de cette dette est due par l'Allemagne à titre de réparations et l'espoir que grâce à l'énergie et à la communauté d'intérêts de nos chers amis de France, l'esprit de justice et le respect de la parole donnée de nos vaillants alliés d'outre-Manche, dans les promesses formelles desquels nous devons avoir foi, nous avons droit de croire, pour l'avenir, à des versements allemands importants, qui non seulement faciliteront le service de la Dette, mais en permettront un rapide amortissement. Notre dette, par tête d'habitant, est du reste inférieure d'environ 9,000 francs à celle du Royaume-Uni, de 5,000 francs à celle de la France, de 4,000 francs à celle de l'Allemagne, si celle-ci consent, en fin, de bonne foi, à exécuter ses engagements, et ne dépasse guère que d'un quart environ celles de la Suisse, de l'Italie, des États-Unis et des Pays-Bas. Il n'empêche que si un accroissement de la Dette peut encore se justifier pour la restauration des régions dévastées, restauration juste et équitable, vis-à-vis de laquelle tous les Belges doivent être sur le même pied, il ne faut nous y résoudre qu'avec une extrême prudence lorsqu'il s'agira des dépenses dites « extraordinaires » et ne les admettre que si elles sont réellement indispensables ou productives, telles tout ce qui est nécessaire pour notre sécurité nationale ou l'amélioration de notre régime routier. Votre Commission des Finances ne peut que féliciter le Gouvernement d'être entré résolument dans l'ère des amortissements et de la politique financière qu'il nous annonce.

Elle espère que la compression des dépenses, grâce à ses efforts et au concours de la Commission des économies, ne sera pas un vain mot et que même s'il fallait reviser les statuts des fonctionnaires, toutes les économies possibles seront réalisées dans les diverses administrations où l'après guerre a exagéré le nombre d'employés, de même que dans nos régies où, comparativement à des sociétés particulières exploitées industriellement, le personnel est trop considérable de beaucoup et pourrait être réduit de façon importante, au grand avantage de notre agriculture et de nombreuses industries qui manquent de bras. L'honorable Ministre des Finances nous

fait pressentir de nouvelles et lourdes charges, destinées, nous l'espérons, non seulement à équilibrer les budgets sans tenir compte des versements attendus de l'Allemagne qui, dès lors, devraient servir tous à l'extinction rapide de notre dette, mais aussi à son amortissement le plus rapide possible selon nos ressources, pendant que notre franc est bas.

Le contribuable belge et ses représentants au Parlement, si la nécessité leur en est démontrée, admettront de nouvelles charges s'ils sont certains que ce dernier effort — qui pourrait bien dépasser déjà les limites de nos forces contributives — quelque douloureux qu'il soit, ne sera que momentané, qu'il servira à stabiliser nos devises et qu'un emploi sage et judicieux sera fait de ces sommes énormes, dont il est encore question et que d'aucuns votent d'autant plus légèrement que « les conseillers souvent ne sont pas les payeurs ».

Mais, Madame, Messieurs, n'oublions pas que les exagérations fiscales, dont quelques-uns se rient, quand elles ne les atteignent pas, sont une source de ruine pour un pays; qu'elles suppriment la confiance et — c'est là une des causes principales de la dépréciation de notre franc — qu'elles poussent à l'évasion des capitaux et que fatalement, ce qui se paie au fisc, ne se trouvant plus dans la poche des particuliers et supprimant la possibilité des économies, le manque de capitaux arrête l'essor de l'industrie, du commerce et empêche la création de nouvelles affaires, source de richesse et de prospérité constante pour la Nation. Ce sera le devoir des Gouvernements et des Parlements de l'avenir de ne pas chercher un emploi toujours facile à trouver des disponibilités futures, mais de les appliquer à un prompt amortissement de la Dette qui permettra de réduire les déjà trop lourdes charges, conséquences de la guerre et de bien de fautes commises, qui pèsent sur le contribuable belge. Aujourd'hui, « le vin est tiré, il faut le boire », et c'est dans cet ordre d'idées que votre Commission, par sept voix contre trois, vous propose l'adoption du Budget de la Dette publique tel qu'il vous est soumis par la Chambre.

Certaines questions ayant été posées par un membre de la minorité, vous voudrez bien les trouver ci-jointes en annexe avec les réponses y afférentes.

Le Rapporteur,
BON DE MÉVIUS.

Le Président,
E. DELANNOY.

ANNEXE

PREMIÈRE QUESTION. — Ne faut-il pas faire figurer dans le chiffre de la Dette les titres délivrés en représentation d'indemnités pour dommages de guerre (2,847,000,000 de francs, échéance 1^{er} janvier 1925) ?

DEUXIÈME QUESTION. — Et les 120 millions de francs dus à la France au 31 décembre 1923 en compte courant « Crédits réciproques franco-belges » ?

RÉPONSE. — La situation de la Dette publique au 31 décembre 1923, qui fait l'objet du tableau (annexe II) inséré pages 11 et suivantes du rapport présenté au nom de la Commission spéciale de la Chambre des Représentants par M. Wauwermans (*Doc. parlem. n° 107, séance du 29 janvier 1924*), indique — pages 14 et 15 — que les sommes ci-dessus visées sont comprises dans le montant total de la Dette publique belge.

A cause de la nature de la Dette que constituent les titres délivrés en représentation d'indemnités pour dommages de guerre, les crédits destinés au paiement des intérêts y afférents sont inscrits, non au Budget de la Dette publique, mais au Budget des Dépenses recouvrables. — Dette publique, où ils figurent sous l'article 5 pour la somme de 185 millions de francs.

Quant aux intérêts à 5 p. c. l'an afférents au compte des crédits réciproques franco-belges, ils sont établis semestriellement en vertu de la convention avenue les 17-21 juin 1919 et portés au même compte.

TROISIÈME QUESTION. — Et les 840 millions dus à la Fédération des Coopératives pour dommages de guerre sur le troisième emprunt ?

RÉPONSE. — Le capital du troisième emprunt de la Fédération des Coopératives pour dommages de guerre figure aussi dans la situation de la Dette publique au 31 décembre 1923 (voir également tableau II annexé au rapport de M. Wauwermans).

La charge d'intérêt et d'amortissement de ce milliard est portée à l'article 3 (57,896,000 francs) du Budget des Dépenses recouvrables.

QUATRIÈME QUESTION. — Comment a-t-on payé les 4 milliards de déficit du budget de 1923 ? Par quels voies et moyens ?

RÉPONSE. — Le chiffre de 4 milliards constitue une simple estimation, résultant du montant des crédits votés pour le paiement des dépenses au regard des prévisions de recettes.

En fait, les dépenses afférentes à l'exercice 1923 n'atteindront pas forcément le total des crédits alloués ; le chiffre n'en sera connu qu'à la clôture de l'exercice.

D'autre part, on constate, rien que pour les impôts, une plus-value importante : les tableaux relatifs aux recouvrements, insérés au *Moniteur belge* du 19 avril 1924, indiquent (p. 2113) que, de ce chef, il y avait au 31 mars 1924 pour l'exercice 1923 une plus-value de 501,407,000 francs.

Il a été pourvu aux besoins de la Trésorerie, en dehors des recettes ordinaires d'impôts, péages, etc., au moyen notamment :

1° Du produit d'une partie des devises versées par l'Allemagne au titre des réparations, à valoir sur la priorité de la Belgique ;

- 2° Du produit des livraisons de l'Allemagne en nature ;
- 3° Du produit de l'émission de bons du Trésor escomptés ;
- 4° Du produit d'une partie de l'emprunt de 400 millions de francs conclu en France ;
- 5° Du produit du troisième emprunt de la Fédération des Coopératives de dommages de guerre.

CINQUIÈME QUESTION. — Montant de la Dette extérieure au plus haut cours (11 mars) et au plus bas (23 avril) ?

RÉPONSE. — Au 11 mars 1924, la contre-valeur de la Dette extérieure était de 13,700,029,012 francs ;

Au 23 avril 1924, elle était de 8,078,615,257 francs.

SIXIÈME QUESTION. — N'y a-t-il pas opposition entre les chiffres du Gouvernement et les chiffres du Mémorandum de la Société des Nations ?

COMPARAISON DES CHIFFRES DES EMPRUNTS ANNONCÉS PAR LE GOUVERNEMENT

	Société Nations. — 31 octobre 1922.	31 décembre 1923. (en millions)
I. — DETTE INTÉRIEURE.		
a) <i>Consolidée.</i>		
Dettes 2 1/2 p. c.	220,0	220,0
Dettes à 3 p. c. (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e et servitudes) . .	3,505,7	3,459,9
Emprunt de Restauration nationale	1,670,0	1,697,6
Emprunt à prime 5 p. c.	2,419,2	2,445,6
Emprunt 6 p. c. de Consolidation	1,955,1	1,995,6
Bons décennaux de 1922.	769,7	769,7
Emprunt 4 p. c. à lots de 1921	999,9	999,8
— 5 p. c. — 1922	1,000,0	999,8
— 5 p. c. — 1923	—	1,000,0
Capitalisation d'annuités	914,9	1,067,2
Obligations 4 p. c. et 6 p. c. du Lloyd . . .	—	97,6
	13,454,5	14,752,8
b) <i>Dettes flottantes.</i>		
Bons du Trésor	6.522,5	4,133,3
Bons 5 p. c., à cinq ans		1,879,4
Bons 1 1/2 p. c., émis en remplacement. Dettes interprovinciales 3 p. c.		480,0
Bons interprovinciaux 5 p. c.		1,867,8
Bons 5 p. c. à cinq ans, délivrés en échange.	—	34,1
A reporter.	8,390,3	8,244,6

(7)

AVEC LES CHIFFRES DU MEMORANDUM DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Augmentation.	Diminution.	EXPLICATION.
de francs)		
—	—	
—	45,8	Amortissement.
27,6	—	Cessions.
26,4	—	Cessions.
40,5	—	Cessions.
—	—	
—	0,1	Amortissement.
—	0,2	Idem.
1,000,0	—	Émissions.
152,3	—	Reprise des lignes Braine-le-Comte, Hal à Ath et Tubize.
97,6	—	Reprise par l'État.
1,344,4	46,1	
1,298,3		
—	—	Remboursement de bons.
—	29,8	
—	150,0	Remboursement.
34,1	—	Émission.
34,1	179,8	

	Société Nations. 31 octobre 1922.	31 décembre 1923. (en millions)
Report . . .	8,390,3	8,244,6
Bons décennaux pour retrait mares dans les cantons Eupen-Malmédy	—	45.0
Titres 5 p. c. dommages de guerre	2,627,4	2,847,1
Avances de la B. N. pour le retrait des monnaies allemandes	5,500,0	5,300,0
Avoir des particuliers en comptes-chèques.	462,7	678,7
	16,980,4	17,115,4
<i>Dette intérieure :</i>		
a) Consolidée	13,454,5	14,752,8
b) Dette flottante	16,980,4	17,115,4
Totaux de la dette intérieure.	30,434,9	31,868,2
II. — DETTE EXTÉRIEURE.		
a) <i>Consolidée.</i>		
Emprunt 3 p. c., 4 ^e série	£ 8,668,700	£ 8,341,320
Emprunt 7 1/2 p. c. de \$ 50,000,000	\$ 46,000,000	\$ 44,000,000
Emprunt 8 p. c. de \$ 30,000,000.	\$ 27,750,000	\$ 25,875,000
Emprunt 6 1/2 p. de 400,000,000 de francs français.	—	F. fr. 400,000,000
Obligations françaises Défense nationale	F. fr. 56,254,200	F. fr. 56,254,200
Frais d'internement en Hollande.	Fl. 60,153,238	Fl. 44,583,000

Augmentation. de francs)	Diminution.	EXPLICATION.
34,1	179,8	
45,0	—	Émission.
219,7	—	Émissions.
—	200,0	Remboursement.
216,0	—	Accroissement des avoirs.
514,8	379,8	
135		
=====		
1,344,4	46,1	
en + 1,298,3		
514,8	379,8	
en + 135		

Augmentation : 1,433,3		
=====		
—	£ 327,380	Amortissement.
—	\$ 2,000,000	Id.
—	\$ 1,875,000	Id.
Fr. fr. 400,000,000	—	Émission.
—	—	
—	Fl. 15,570,238	Remboursement.

	Société Nations.	
	31 octobre 1922.	31 décembre 1923.
	(en millions)	
<i>b) Flottante.</i>		
Crédits anglais de Reconstruction	£ 9,000,000	£ 9,000,000
Achat de chevaux canadiens	£ 930,480	£ 930,480
Achat de locomotives à la firme Armstrong.	£ 1,380,000	—
Achat de vannes pour le Haut-Escaut . . .	£ 46,905	—
Achat de stocks américains	\$ 27,588,581	\$ 27,534,610
Bons du Trésor 6 p. c., émis aux États-Unis.	\$ 18,600,000	\$ 18,600,000
Achat de locomotives aux État-Unis . . .	\$ 8,559,445	\$ 8,559,445
Achat de viande frigorifiée	\$ 2,284,151	\$ 2,284,151
=====		
En dollars canadiens : Crédits d'exportation	\$ can. 2,028,095	\$ can. 2,181,605
En francs français : Crédits réciproques franco-belges	—	F. fr. 118,000,000
<i>Avances consenties par les Alliés depuis l'armistice.</i>		
France.	F. fr. 277,577,028	F. fr. 241,024,890
Angleterre.	£ 5,017,295	—
États-Unis.	\$ 175,471,013	\$ 175,430,808
	F. fr. 333,831,228	F. fr. 815,279,090
	£ 25,043,380	£ 18,271,800
Totaux de la Dette extérieure.	\$ 306,253,190	\$ 302,284,014
	\$ can. 2,028,095	\$ can. 2,181,605
	Fl. P.-B. 60,153,238	Fl. 44,583,000
=====		

Augmentation.	Diminution.	EXPLICATION.
de francs)		
—	—	
—	—	
—	£ 1,380,000	Remboursement.
—	£ 46,905	Id.
—	\$ 53,971	Règlement de créances par annulation d'obligations.
—	—	
—	—	
—	—	
=====	=====	
\$ can. 153,510	—	
Fr. fr. 118,000,000	—	
—	Fr. fr. 36,552,138	Remboursement des allocations aux réfu- giés belges.
—	£ 5,017,295	Remboursement des avances.
—	\$ 41,205	Restitution faite par la C. R. B.
-----	-----	
Fr. fr. 518,000,000	Fr. fr. 36,552,138	
£ —	£ 6,771,580	
—	\$ 3,969,176	
\$ Can. 153,510	—	
—	Fl. 15,570,238	
=====	=====	